

Cholet-basket : le centre d'hébergement des jeunes en bonne voie

Hier matin, les élus ont visité le futur centre d'hébergement des jeunes basketteurs de Cholet-basket, à la Meilleraie. Une visite guidée avec Jean-Michel Fardin, architecte. Cet établissement implanté à côté du Smash, en face de la Meilleraie va accueillir, à partir de septembre prochain, 17 jeunes basketteurs, élèves du centre, de formation de Cholet-basket. Les travaux, commencés en septembre 2006, devraient être achevés à la fin du mois de juillet, afin que les jeunes puissent s'y installer à la rentrée scolaire. Ses futurs occupants seront généralement des mineurs venus de diverses régions. Jusqu'à maintenant, ils étaient logés dans des appartements loués par Sèvre-Loire Habitat ou chez des familles d'accueil. Le nouveau centre, d'une surface totale de 650 m², permettra de les rassembler et d'assurer un meilleur suivi pédagogique et sportif. La construction sur trois niveaux ne manquera pas d'allure, avec un rez-de-chaussée couleur brique et deux étages revêtus d'un bardage anthracite, recouverts d'une toiture



Hier matin, les élus de Communauté d'agglomération du Choletais ont visité le futur hébergement des jeunes de Cholet-basket. Un bâtiment emblématique.

courbe. Le rez-de-chaussée sera occupé par l'accueil, diverses salles de réunion, un appartement de fonction. Un second appartement sera disponible pour accueillir un joueur blessé ou handicapé, un invité de passage. Le premier étage comprend onze petits appartements, le second cinq. Chaque chambre sera dotée d'un grand lit de 2,20 m de long (!), d'une salle de bain et d'un grand bureau. «Ce

centre est un emblème. Il doit donner la sensation d'un bâtiment dynamique», commente l'architecte. Il est construit par Sèvre-Loire Habitat qui le loue à Cholet-basket pour le montant des annuités d'emprunt. L'investissement est de 1 620 000 €. Des subventions ont été demandées auprès de la Région, du Département et de la Communauté d'agglomération dont les élus étaient présents.